ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

60 ANNIVERSAIRE

FA **360/23**

21 septembre 2023
Original: anglais

F

Rapport de la réunion du Comité des finances et de l'administration du 7 septembre 2023

Distribution restreinte

Point 1: Adoption de l'ordre du jour 1
Point 2: Rapport de la réunion intersessions du 16 juin 2023 1
Point 3: État des finances 1
Point 4 : Arriérés de contributions 2
Point 5: Projet de budget administratif pour l'exercice 2023/24 4
Point 6: Fonds de promotion 6
Point 7: Nouveau vérificateur 7
Point 8: Locaux 8
Point 9: Questions diverses 10
Point 10: Date de la prochaine réunion 10

RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION
RÉUNION INTERSESSIONS DU 7 SEPTEMBRE 2023

1. Ce rapport rend compte des débats et des recommandations de la 59e réunion du Comité des finances et de l'administration qui s'est tenue le 7 septembre 2023, sous la présidence de la Présidente, Mme. Vera Espíndola Rafael (Mexique).

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour provisoire contenu dans le document FA-354/23 Rev. 2 a été adopté sans amendement.

Point 2: Rapport de la réunion intersessions du 16 juin 2023

3. Le rapport de la réunion intersessions du 16 juin 2023, figurant dans le document FA-353/23, a été adopté sans amendement.

4. Le Comité a pris note du rapport.

Point 3: État des finances

5. La Cheffe du Service financier et administratif a présenté un tableau mis à jour montrant les soldes de trésorerie réels à la fin du mois, qui devraient être d'environ £2 022 000 à la fin de juillet, et reflétant toutes les dépenses budgétisées pour chaque mois jusqu'en décembre 2023. Le solde de trésorerie disponible tombera en dessous de £1 476 000, le coût total de la liquidation, après octobre de cette année si aucune autre contribution n'est reçue.

6. Les dépenses totales pour les dix mois écoulés le 31 juillet 2023 présentent un écart positif d'environ £148 000 par rapport au budget rapporté à la date. L'écart important entre les dépenses réelles et le budget à ce jour au 31 juillet 2023 est principalement dû à deux facteurs : les frais de personnel et les coûts des services linguistiques.

7. Il y a eu une variation positive des dépenses de personnel d'environ £20 000, après le transfert de £20 000 au budget des frais de voyage, tel qu'approuvé lors de la 135e session du Conseil en mars de cette année. L'écart positif est dû au fait que les quatre nouveaux postes ont été pourvus entre décembre 2022 et février 2023, et non depuis le début de cette année caféière.

8. L'écart positif dans le coût des services linguistiques était d'environ £32 000. Cela était principalement dû aux économies de coûts résultant du passage à une nouvelle agence qui utilise des outils de traduction assistée par ordinateur, et à un décalage temporel, car davantage de

services de traduction et d'interprétation sont attendus pour les prochaines réunions et le Conseil avant la fin de cette année caféière.

9. Le Comité a pris note du rapport et de la nécessité pour les Membres de payer leurs contributions rapidement.

Point 4 : Arriérés de contributions

Point 4.1: Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés

10. La Cheffe du Service financier et administratif a présenté les informations figurant dans le document FA-356/23. Le tableau A montré les contributions dues au titre de l'année caféière 2022/23. Le total des contributions mises en recouvrement a augmenté de £6 784 car la Bolivie et le Burundi ont vu leur droit de vote et leur statut de Membre rétablis lors du paiement de la première tranche des arriérés en décembre de l'année dernière (Bolivie) et lors du paiement des arriérés (Burundi). Par conséquent, la partie au prorata de leurs contributions pour 2022/23 est devenue exigible.

11. Au 6 septembre 2023, £1 992 547 ont été reçus pour les contributions 2022/23. Cela représente environ 89 % des contributions totales pour l'année en cours.

12. Le tableau B montre les arriérés de contributions au budget administratif au titre d'exercices antérieurs (£527 880).

13. La Cheffe du Service financier et administratif a présenté la suite du tableau B, qui montre les arriérés de contributions des pays qui n'ont pas encore achevé les procédures d'adhésion. Leur montant s'élève à £217 113.

14. Le total des arriérés de contributions au titre d'exercices antérieurs s'élève à £744 993. Enfin, le tableau C montre les mêmes données que le tableau B mais ventilées par année caféière.

15. Plusieurs Membres ont vivement encouragé les Membres ayant des arriérés à verser rapidement leurs contributions

16. Cela a été réitéré par la Présidente qui a souligné la nécessité d'assurer la viabilité économique de l'Organisation. Le Secrétariat déploie des efforts intenses pour réduire les dépenses, mais celles-ci seront insuffisantes si les contributions ne sont pas reçues.

17. Le Comité a pris note du rapport présenté par la Cheffe du Service financier et administratif.

Point 4.2: Communication du Viêt Nam

18. La Cheffe du Service financier et administratif a présenté le document FA-352/23 (Communication du Viêt Nam) qui contenait une lettre du président de l'Association vietnamienne du café et du cacao (VICOFA), en date du mois de mai 2023, demandant un plan de paiement à quatre échelons pour les contributions du pays pour 2022/23.

19. Elle a continué à souligner que, suite aux communications bilatérales de la Directrice exécutive avec le Viet Nam, le pays a effectué deux paiements de £50 000 pour les contributions de cette année en juin et en août, respectivement, ce qui a entraîné un solde impayé de £68 214 pour l'année caféière 2022/23.

20. Le Viet Nam a ensuite envoyé une autre lettre le 7 septembre 2023, comme indiqué dans le document FA-352/23 Rev 1, demandant au Conseil d'envisager de maintenir ses droits de vote et sa qualité de Membre, compte tenu de l'intention du pays de payer le montant impayé d'ici la fin décembre 2023.

21. Un Membre a indiqué que, bien que la participation du Viet Nam soit très appréciée, il était préoccupé par la nature récurrente du problème.

22. Un autre Membre a fait écho à ce sentiment, déclarant que l'acceptation de la proposition créerait un précédent et impliquerait l'acceptation du fait que le paiement du Viet Nam serait définitivement retardé, malgré son obligation de régler ses contributions à temps.

23. Un Membre a souligné que les Membres ayant des arriérés de plus de six mois n'ont pas le droit de vote conformément à l'article 21 de l'Accord international de 2007 sur le Café, et que cela devrait être respecté sans exception.

24. Plusieurs Membres ont soutenu le respect de la règle pour des raisons d'équité.

25. Le Comité a noté que ce type de demande devenait un précédent et a donc chargé le Secrétariat de contacter le Viet Nam pour obtenir un engagement à long terme.

Point 4.3 : Communication de la Fédération de Russie

26. La Cheffe du Service financier et administratif a présenté le document FA-359/23 et a donné une autre mise à jour sur la Russie en ce qui concerne leurs arriérés de contributions de £ 174 272 depuis la dernière réunion en juin 2023. La Russie est soumise à des sanctions sur le transfert de fonds des banques russes vers les banques britanniques. Elle a étudié les moyens possibles de payer ses contributions par virement bancaire ; cependant, le secteur bancaire

n'accepte pas les virements directs de la Russie via les banques russes en Europe. Après la soumission par le Secrétariat d'une demande de dérogation pour recevoir légitimement des fonds par le biais d'une licence de l'Office for Sanction Implementation (OFSI) du gouvernement britannique l'année dernière, fin juillet 2023, l'OFSI a délivré une licence à l'OIC. Le Secrétariat a donc contacté la Russie pour l'en informer. Après de multiples suivis, le Secrétariat a reçu une réponse selon laquelle la proposition de l'OIC avait été présentée au Trésor fédéral et à Gazprombank, l'entité russe qui est supposée envoyer des fonds. Ils ont également informé le Secrétariat qu'ils espéraient apporter de bonnes nouvelles sous peu. Début août 2023, l'OIC a demandé une modification de la licence pour corriger le numéro de compte bancaire de la Russie. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

27. Le 6 septembre 2023, l'OIC a reçu une lettre de la Fédération de Russie décrivant : (i) une demande que le Conseil approuve sa qualité de Membre pour 2023/24 ; et (ii) sa volonté de travailler avec l'OIC pour remplir ses obligations financières en recherchant des options réalisables, telles que la licence de l'OFSI. Cependant, les négociations techniques entre toutes les parties impliquées sont toujours en cours et prendront plus de temps.

28. La déléguée de la Russie n'est entrée en réunion que pour ce point 4.3 et a répété le contenu de la lettre.

29. La Directrice exécutive a précisé qu'il n'y a qu'une question administrative à résoudre avec l'OFSI afin de procéder au transfert des fonds de la Russie en utilisant la licence.

30. Un Membre a demandé si d'autres organisations internationales basées au Royaume-Uni avaient réussi à recevoir des fonds de la Fédération de Russie en utilisant une licence de l'OFSI.

31. Certains Membres ont hésité à faire une recommandation à la 59e réunion du Comité, étant donné que la demande de la Fédération de Russie devrait encore être acheminée dans leurs capitales (la lettre n'a été envoyée au Secrétariat que le 6 septembre).

32. Le Comité a décidé de présenter ce point au Conseil à sa 136e session, car cela donnerait aux Membres plus de temps pour consulter leurs capitales. Le Comité a également noté que le Secrétariat ferait de nouveaux efforts pour trouver une solution pour recevoir des fonds de la Russie.

Point 5: Projet de budget administratif pour l'exercice 2023/24

33. La Cheffe du Service financier et administratif a présenté le projet de budget administratif révisé et le programme d'activité pour l'année caféière 2023/24 (FA-342/23 Rev. 2) soulignant

qu'il avait exactement le même budget total, £2 600 000 (£1 300 par vote), et le même programme d'activités que la révision 1 précédente, à l'exception des petits changements suivants, comme le montre également l '« Introduction » à la 1ère page du document :

(a) Paragraphe 15(c) – Chargé de la communication ;
(b) Paragraphe 20 – Coût de la liquidation ;
c) Annexe II – Voyages effectués par la Directrice exécutive ;
d) Annexe IIIa – Tableau des effectifs ;
e) Annexe IV – Résultats prévus II.A/B ; et
(f) Annexe V – Budget par activité pour l'année caféière 2023/24 (notes de bas de page ajoutées).

34. Les cotisations pour 2023/24 ont été ajustés pour tenir compte de la nécessité de renforcer les activités de l'OIC et de rétablir une masse critique en vue d'exécuter le mandat de l'Organisation et de revenir à un niveau de dotation en personnel plus durable lorsque l'Organisation reprend ses activités normales. Cependant, il est similaire à 2018/19 et 2019/20, les derniers budgets « non urgents » de £2 608 000. En termes réels, compte tenu des augmentations cumulatives liées à l'inflation de plus de 15 % depuis l'année caféière 2018/19, il y a toujours une économie en termes réels dans le projet de budget 2023/24 par rapport aux années pré-pandémiques.

35. La Cheffe du Service financier et administratif a ajouté qu'il y avait deux raisons majeures de la nécessité d'augmenter le budget des dépenses de personnel de £413 500 pour l'année caféière 2023/24. Tout d'abord, comme indiqué dans le projet de budget révisé, trois postes ont été ajoutés : l'économiste principal (P-3/P-4) sera remplacé par le poste de coordonnateur des partenariats public-privé (P-3/P-4) et un chargé de la communication (P-1/P-2) et économiste (P-1/P-2) seront rétablis.

36. Elle a ajouté que ce projet de budget révisé comprenait un récit révisé sur le poste de chargé de la communication, comme suit : “Ces dernières années, cette fonction a été assurée par un consultant temporaire à temps partiel. En raison des réductions intervenues depuis l'année caféière 2017/18, il n'y avait pas de budget pour ce poste [...] Cependant, dans le cadre de la stratégie de l'OIC visant à établir une forte présence mondiale et à assurer la croissance future de l'Organisation dans le cadre du programme d'activités, il est essentiel de rétablir ce poste au cours de la prochaine année caféière 2023/24. De plus, les ressources à temps partiel ne sont plus suffisantes pour nos niveaux d'activité actuels et la demande récente, principalement en ce qui concerne les médias sociaux, qui nécessitent un suivi, une réflexion et une action constants. Ainsi, la stratégie de communication de l'OIC nécessite un membre du personnel à temps plein pour poursuivre le mandat de l'Organisation”.

37. Deuxièmement, le calcul des dépenses annuelles de personnel, du salaire, de l'indemnité de poste, de l'indemnité pour charges de famille, du fonds de prévoyance et de l'assurance nationale a été basé sur les barèmes des salaires/pensions des Nations Unies publiés en janvier et février 2023, avec un taux d'inflation attendu d'environ 3 %.

38. Le projet de budget révisé pour 2023/24 se traduirait par un déficit zéro en maintenant le niveau global actuel des contributions et des recettes provenant de ressources extérieures.

39. Un Membre a exprimé son accord sur le projet de budget pour 2023/24 à condition que l'OIC assure un contrôle strict de toute augmentation des dépenses budgétaires compte tenu des préoccupations concernant la sécurité financière et la gestion de l'OIC, les perspectives de reprise de l'industrie du café et l'incertitude concernant la situation financière internationale suite à l'impact de la pandémie de Covid-19, entre autres choses.

40. Ledit Membre a poursuivi que la promotion de l'industrie du café par l'augmentation de la consommation serait une entreprise importante pour l'OIC afin de renforcer sa présence et de promouvoir l'expansion de ses Membres et de la coopération internationale par le biais du soutien au programme d'activités et du fonctionnement et de la coordination du groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC).

41. La Directrice exécutive a répondu que le Secrétariat continuerait de tout mettre en œuvre pour réduire les coûts et suivre les dépenses conformément au budget pour 2023/24.

42. Certains Membres ont approuvé les augmentations budgétaires au titre du personnel et des frais de voyage pour l'année caféière 2023/24 dans le principe, compte tenu de la nécessité pour l'OIC de revenir à un budget « non urgent ».

43. Le Secrétariat a répondu à une question sur la diminution des coûts des services linguistiques, déclarant que sur la base des économies réalisées au cours de l'année en cours après le passage à une nouvelle agence, le budget 2023/24 a été réduit de £10 000.

44. Le Comité a recommandé que le projet de budget révisé pour 2023/24 soit soumis au Conseil en Inde pour approbation.

Point 6: Fonds de promotion

45. La Cheffe du Service financier et administratif a indiqué que le Secrétariat avait proposé que le solde du Fonds de promotion de 1 119 dollars soit utilisé dans le cadre du programme d'activités de l'OIC.

46. Elle a ajouté que l'utilisation du fonds avait été discutée et recommandée au Comité de promotion et de développement des marchés. Cependant, le Comité pourrait décider s'il convient de recommander de transférer le solde au Programme d'activités ou d'en discuter lors d'une future réunion du Comité de promotion et de marché.

47. La Directrice exécutive a souligné que le compte du Fonds de promotion pourrait être maintenu ouvert après que le fonds ait été utilisé, mais que le Comité devait décider s'il recommandait de laisser l'utilisation de ce solde au Comité de promotion et de marché.

48. Le Comité a recommandé que l'utilisation des US$1 119 restants soit discutée lors de la prochaine réunion du Comité de promotion et de marché.

Point 7: Nouveau vérificateur

49. La Cheffe du Service financier et administratif a indiqué que le Secrétariat avait proposé de changer de vérificateur après trois ans lors de la dernière réunion du CFA en juin 2023 conformément aux meilleures pratiques. Cependant, certains Membres se sont dits préoccupés par le fait que trois ans, c'était trop tôt et que les redevances impliquées pourraient être plus élevées que celles du fournisseur actuel, ce qui devrait être évité.

50. Elle a ajouté qu'une recherche de preuves supplémentaires avait révélé qu'au Royaume-Uni, la rotation obligatoire a lieu tous les 10 ans, notant que changer de cabinet de vérification maintenant pourrait être un peu tôt. Compte tenu de cela, elle a déclaré que si le CFA décidait de conserver le cabinet de vérification actuel, le Secrétariat n'aurait aucune objection.

51. Un Membre a signalé que les entreprises privées et les agences gouvernementales gardent les mêmes vérificateurs pendant au moins cinq ans, environ, déclarant qu'il serait trop tôt pour changer car le fournisseur actuel n'a supervisé l'audit que pendant trois ans. De plus, les coûts pourraient augmenter avec les nouveaux vérificateurs.

52. Un autre Membre s'est dit préoccupé par l'augmentation des coûts impliquée par le changement de vérificateur.

53. La Directrice exécutive a noté qu'elle se rendait compte que changer de vérificateur après trois ans pourrait être quelque peu accablant, soulignant qu'elle avait fait la suggestion pour des raisons de meilleures pratiques.

54. Elle a ajouté que la seule tâche du vérificateur était de vérifier les registres financiers de l'OIC, en veillant à ce que les informations financières soient correctement représentées. L'analyse des contributions impayées des pays Membres ne relève pas de sa compétence.

55. Le Comité a noté que ce point avait été présenté pour examen uniquement et qu'il n'était pas nécessaire de changer de vérificateur.

Point 8: Locaux

56. La Directrice exécutive a indiqué que l'OIC doit prévoir de quitter ses locaux actuels au cours des 18 prochains mois, que l'Organisation reste à Londres ou déménage ailleurs, car les locaux actuels doivent être libérés en juin 2025. Elle a souligné que le Secrétariat était sensible à la réduction des coûts et agissait dans le meilleur intérêt de l'OIC et de ses pays Membres. À cet égard, le Secrétariat avait l'intention de demander au Conseil un « mandat » pour mener d'autres recherches sur les locaux.

57. Elle a ajouté que le changement de ville pourrait être une option en raison du fait que certains Membres avaient déjà fait part de leurs préoccupations concernant le coût des locaux actuels et avaient manifesté un intérêt pour le transfert de l'OIC dans un autre pays ou ailleurs au Royaume-Uni, et aussi en raison des niveaux d'indemnité de poste plus bas qui affectent les salaires et les avantages sociaux du personnel de l'OIC. Elle a également indiqué qu'aucune mesure n'avait été prise en ce qui concerne la recherche d'options en dehors du Royaume-Uni, car elle comprend qu'elle a besoin des conseils des Membres.

58. Elle a également déclaré que l'OIC avait eu une réunion avec le gouvernement britannique récemment et avait obtenu des commentaires selon lesquels, bien qu'ils soutenaient la présence de l'OIC au Royaume-Uni, ils n'avaient pas de locaux appropriés à offrir à l'heure actuelle.

59. Un Membre a souligné que le Comité devrait examiner la question attentivement pour éviter tout inconvénient ou problème en ce qui concerne : a) l'entrée en vigueur de l'Accord international de 2022 sur le Café ; et b) le maintien des opérations de l'OIC au cas où plusieurs membres du personnel décideraient de ne pas déménager. Elle a donc demandé à l'OIC de fournir au Comité un calendrier des préparatifs en vue de la réinstallation, y compris l'estimation des coûts.

60. Certains Membres ont manifesté de l'intérêt pour un déménagement hors de Londres compte tenu de son coût de la vie élevé, suggérant que l'OIC s'installe dans un endroit où le gouvernement offre des incitations telles qu'un loyer gratuit.

61. Un Membre a souligné que le loyer à Londres est extrêmement élevé, comme le prouve l'indice d'indemnité de poste publié par les Nations Unies. À cet égard, ils ont conseillé au Secrétariat de savoir si le gouvernement britannique avait la capacité d'accueillir l'OIC avec un loyer subventionné ; sinon, la recherche ne devrait pas se limiter au Royaume-Uni. Plusieurs facteurs doivent être pris en compte lors de la recherche de nouveaux locaux à l'étranger : a) l'emplacement dans l'un des pays Membres ; b) la possibilité d'un « loyer gratuit » non seulement au Royaume-Uni ; et c) la présence d'un nombre décent de représentations diplomatiques et industrielles.

62. Ledit Membre a poursuivi en disant que le Secrétariat devrait consulter les pays Membres pour voir s'ils souhaitent accueillir le siège de l'OIC dans leur pays.

63. Un autre Membre a souligné l'exemple de l'Organisation Internationale du Cacao, qui s'est installée en Côte d'Ivoire en 2015. Il a déclaré que le Secrétariat devrait d'abord rechercher des locaux moins coûteux à Londres, puis, une fois toutes les possibilités épuisées, d'autres pays pourraient être évalués, avec l'approbation du Conseil. Ensuite, des pays Membres faisant des offres, la Directrice exécutive pourrait se rendre dans le(s) pays pour évaluer les exigences.

64. Certains Membres ont convenu d'explorer d'abord la possibilité de déménager au Royaume-Uni, plutôt que d'examiner les options à l'étranger en faisant appel à un consultant expert, en particulier lorsqu'il n'y a actuellement aucune offre d'autres pays Membres, déclarant que les informations devraient être fournies avec une estimation des coûts.

65. Un Membre a exprimé sa préoccupation quant au fait qu'une décision de déménager dans de nouveaux locaux dans une nouvelle ville et un nouveau pays devrait être approuvée lors d'une session du Conseil au cours de l'année caféière 2023/24 dans l'intérêt du temps, car il n'y aurait que trois sessions supplémentaires du Conseil. La session de printemps en 2025 se déroulerait trop tard pour prendre une décision sur les locaux.

66. La Directrice exécutive a confirmé que, conformément à l'article 6 de l'Accord international de 2007 sur le Café et à l'article 7 de l'Accord international de 2022 sur le Café, le siège de l'Organisation peut être changé si le Conseil en décide ainsi, et que le coût du recrutement d'un consultant expert pourrait être pris en charge par le Fonds de réserve. Elle a également indiqué que le Secrétariat chercherait à ce que les pays Membres fassent des offres pour accueillir l'OIC. Le Secrétariat ferait d'autres évaluations en parallèle et, lors de la session de printemps du Conseil, des offres pour la sélection des villes pourraient être faites.

67. Le Comité a noté que le Secrétariat présenterait cette question à la 136e session du Conseil pour une décision, sur la base des discussions de cette réunion.

Point 9: Questions diverses

68. Le Comité a pris note que la Présidente, Mme Vera Espíndola Rafael, ne participerait pas au 136e Conseil à Bengaluru, en Inde, et que, par conséquent, le Vice-président, M. Zoltan Agai, présenterait le rapport de la 59e réunion au Conseil en Inde.

Point 10: Date de la prochaine réunion

69. Le Comité informera les Membres de la date de la prochaine réunion.